

CHU Grenoble Alpes
Frédéric GUCCIARDO
CS 10217
38043 GRENOBLE Cedex 9

COUBLEVIE - EHPAD LES JARDINS DE COUBLEVIE - REFECTION D'UNE TOITURE

Date d'émission 16/06/2026
N° d'affaire : 2606885M0000188
Référence chrono : CT/885M0/0626/0795
Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Mickael COLIN
Tél. +33 6 29 57 06 16
Email : mikael.colin@socotec.com

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	5
3.1. Partenaires de l'opération	5
3.2. Données de l'affaire	6
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	6
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	7
5.1. Analyse de Risque	7
5.2. Evaluation de conformité	7
6. ANALYSE DE RISQUE	8
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	8
6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables	8
7. EVALUATION DE CONFORMITE	9
7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme	9
7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes	9
7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	10
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	10

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2606885M0000188, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables (LP).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme (PS).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions réglementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Mickael COLIN Responsable d’Affaire	

Ce rapport a été édité par : Mickael Colin

Ce rapport a été transmis à :

- Frédéric GUCCIARDO / fgucciardo@chu-grenoble.fr
- Grégory MACE / gregory.mace@groupe-eole.com

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage
Frédéric GUCCIARDO CHU GRENOBLE POLE TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES 38043 GRENOBLE CEDEX
Architecte - Maître d'œuvre
Grégory MACE GROUPE EOLE ARCHITECTES 1, place du Verseau 38130 ECHIROLLES

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE
268 Impasse Des Tilleuls 38500 Coublevie
DESCRIPTION DE L'OUVRAGE
Il s'agit d'un projet de réfection de toiture de l'EHPAH, au niveau -2, suite à incendie. Les travaux consistent en : - la reprise de la charpente bois ; - la réalisation d'une étanchéité végétalisée sur cette toiture ; - la reprise à l'identique des aménagements intérieurs au niveau -2 (plâtrerie, menuiseries intérieures, isolation, peinture).
CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE
- Montant prévisionnel des travaux € HT : 500000.00 - Durée prévisionnelle des travaux : 4 mois - Démarrage prévisionnel des travaux : 15/06/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
DCE AR05a Niveau -2 - Chambres 06 et 07.pdf	01/06/2026
DCE AR02a Niveau -1 - Toitures.pdf	01/06/2026
20260429 - DPGF - - Lot n°3 SOLS SOUPLES.xlsx	01/06/2026
DCE AR06a Niveau -2 - Chambres 03 et 04.pdf	01/06/2026
DCE AR08a Niveau -2 - Chambres 18 et 17.pdf	01/06/2026
DCE AR03a Niveau -2 - Chambre 11 + sol circulation.pdf	01/06/2026
20260429 - CCTP - - Lot n°3 SOLS SOUPLES.pdf	01/06/2026
20260429 - DPGF - - Lot n°1 CHARPENTE BOIS ETANCHEITE VEGETALISATION ZINGUERIE.xlsx	01/06/2026
ETN_ECOVEGETAL_FORTE-PENTE-2024.pdf	01/06/2026
20260429 - CCTP - - Lot n°1 CHARPENTE BOIS ETANCHEITE VEGETALISATION ZINGUERIE.pdf	01/06/2026
DCE AR07a Niveau -2 - Salle à manger.pdf	01/06/2026
20260429 - CCTP - - Lot n°2 MENUISERIES INTERIEURES BOIS PLATRERIE PEINTURE.pdf	01/06/2026
DCE AR04a Niveau -2 - Chambre 09.pdf	01/06/2026
DCE CAa Carnet de détails.pdf	01/06/2026
DCE AR09a Niveau -2 - Chambres 15 et 16.pdf	01/06/2026
20260429 - Récap TCE Etude - OUVRAGES - Ouvrages Consultation & Marchés.pdf	01/06/2026
DCE AR10a Niveau -2 - Chambre 13.pdf	01/06/2026
EHPAD Coublevie _ Charge complexe toiture existant.jpg	01/06/2026
20260429 - DPGF - - Lot n°2 MENUISERIES INTERIEURES BOIS PLATRERIE PEINTURE.xlsx	01/06/2026
DCE AR01a Niveau -2.pdf	01/06/2026
16-06-26 - COUBLEVIE EHPAD LES JARDINS DE COUBLEVIE REFECTION DUNE TOITURE-Rapport RICT-CT-885M0-0626-0795.pdf	16/06/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS Charpente ou ferme traditionnelle en bois <i>Réfection de la toiture et de la charpente bois dégradée suite à incendie</i> <i>La charpente bois est prévue SF1/2h au CCTP.</i> Manifestation du désordre: Défaut de stabilité, et ses conséquences Coût du réparation moyen: 51798 € Répartition en % du coût de réparation des désordres: 6.4 %	S	Le dimensionnement de la charpente sera justifié vis-à-vis des nouvelles charges appliquées à la structure : dimensionnement à justifier par un BET Structures / Bois	2

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION PARASISMIQUE DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ERP DU 1ER GROUPE CONSTRUCTION - CO1 à CO61 RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES Plafonds suspendus DISTRIBUTION INTERIEURE	S	Il y aura lieu de nous préciser si le plafond du dernier niveau, sous combles, est bien CF1h.	7

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Recoupement des vides	S	Il y aura lieu de nous préciser si les combles non aménagés sous charpente sont recoupés au moins tous les 300m2.	6
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES			

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS Existence de documents définissant de manière précise ce programme <i>Le contenu des travaux est précisé dans le DCE : reprise de la charpente, de l'isolation et des aménagements intérieurs (plâtrerie, sols souples, menuiseries intérieures) à l'étage -2.</i>	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission LP relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS Charpente ou ferme traditionnelle en bois <i>Réfection de la toiture et de la charpente bois dégradée suite à incendie La charpente bois est prévue SF1/2h au CCTP.</i>	S	Le dimensionnement de la charpente sera justifié vis-à-vis des nouvelles charges appliquées à la structure : dimensionnement à justifier par un BET Structures / Bois	2
ÉTANCHÉITÉ DE TOITURE - ÉLÉMENT PORTEUR BOIS Dispositions générales <i>Système de végétalisation ECOVEGETAL sur éléments porteurs bois, sous ETN n° 18/07 en date du 18 juillet 2024.</i>	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Mission PS relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS <i>Pas de remarque particulière à formuler dans le cadre de la mission PS.</i>	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ERP DU 1ER GROUPE			
CONSTRUCTION - CO1 à CO61			
RESISTANCE MECANIQUE ET AU FEU DES STRUCTURES			
Résistance au feu (éléments particuliers)	F		
<i>La charpente bois est prévu SF1/2h.</i>			
Plafonds suspendus	S	Il y aura lieu de nous préciser si le plafond du dernier niveau, sous combles, est bien CF1h.	7
DISTRIBUTION INTERIEURE			
Cloisonnement traditionnel			
Parois verticales entre dégagements et locaux	F		
<i>Les portes remplacées sont prévues CF1/2h.</i>			
<i>Les cloisons et doublages repris sont prévus au moins CF1h.</i>			
Recoupement des vides	S	Il y aura lieu de nous préciser si les combles non aménagés sous charpente sont recoupés au moins tous les 300m2.	6
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER - AM1 à AM20			
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS			
Revêtements de sols des dégagements non protégés et des locaux	F		
<i>Les revêtements de sols ont une réaction au feu Bfl-s1</i>			
Revêtements en matériaux isolants	F		
<i>Les isolants utilisés sont A1.</i>			

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.3. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS <i>Pas de remarque particulière à formuler dans le cadre de la mission Hand.</i>	F		

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés
- HGAD - Vérification initiale des installations électriques.